



Dakar, le 10 AOUT 2016

## COMMUNIQUE SUR L'ORIENTATION DES NOUVEAUX BACHELIERS 2016

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche félicite l'ensemble des **NOUVEAUX BACHELIERS 2016** et porte à leur connaissance que la **procédure de demande d'admission et de préinscription** dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal, se déroulant sur le site **<http://orientation.campusen.sn>**, est prévue du **15 août 2016 à 00h** au **28 août 2016 à minuit**, délai de rigueur.

Passé ce délai, tout nouveau bachelier ne s'étant pas inscrit convenablement sera considéré comme forclos et ne pourra être orienté par l'Etat du Sénégal dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

### ATTENTION

Pour les établissements d'enseignement supérieur (écoles, instituts, etc.) du Sénégal qui recrutent sur concours, test ou entretiens, les procédures habituelles d'admission sont maintenues.

Cependant, le Ministère **recommande fortement aux nouveaux bacheliers 2016** qui envisagent de passer ces tests ou de faire les concours d'entrée, de s'inscrire sur la plateforme **<http://orientation.campusen.sn>**. Cela pourrait leur permettre d'être orienté ultérieurement par l'Etat dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé en cas de non sélection.

Pour toutes informations complémentaires, connectez-vous sur le site **<http://orientation.campusen.sn>**

**Mary Touw NIANE**

